



## Communiqué de presse

Luxembourg, le 3 avril 2019

### **Le régime de l'UE garantit une aide alimentaire aux plus démunis, mais son impact sur l'inclusion sociale reste à démontrer, estime la Cour des comptes européenne**

Selon un nouveau rapport de la Cour des comptes européenne, le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) cadre avec les approches des États membres en matière de réduction de la pauvreté. Cependant, il sert encore principalement à financer l'aide alimentaire et ne cible pas toujours les formes de pauvreté les plus extrêmes. Les auditeurs soulignent que son rôle de passerelle vers l'inclusion sociale reste à démontrer.

Avec une enveloppe budgétaire de 3,8 milliards d'euros pour la période 2014-2020, le FEAD n'est pas seulement un régime d'aide alimentaire mais propose aussi une assistance matérielle combinée avec des mesures d'inclusion sociale. Les auditeurs ont examiné si le FEAD, tel qu'il a été conçu, permettait d'aider efficacement les personnes les plus démunies de l'UE à sortir de la pauvreté et à promouvoir leur intégration sociale. Ils ont passé en revue les programmes de la Belgique, de la Tchéquie, de l'Allemagne, de l'Espagne, de la France, de l'Italie, de la Pologne, de la Roumanie et de la Slovaquie.

Même si l'inclusion sociale fait clairement partie des objectifs du FEAD, les auditeurs ont constaté qu'il reste essentiellement un programme d'aide alimentaire, puisque plus de 80 % de son budget y sont dédiés. Le Fonds est cependant très apprécié par les parties intervenant dans la prise en charge des personnes les plus démunies, et les auditeurs reconnaissent également toute son importance lorsqu'il s'agit de fournir une aide alimentaire et une assistance matérielle.

Les auditeurs brossent un tableau des possibilités offertes par le FEAD aux États membres pour encourager véritablement l'inclusion sociale. Toutefois, seuls quatre États membres ont opté pour des programmes centrés sur les actions d'inclusion sociale, ce qui représente seulement 2,5 % du Fonds. En outre, la réussite de ce type de mesures ne fait pas l'objet d'un suivi en raison de

*L'objectif de ce communiqué de presse est de présenter les principaux messages du rapport spécial adopté par la Cour des comptes européenne. Il est disponible dans son intégralité sur le site [www.eca.europa.eu](http://www.eca.europa.eu).*

## ECA Press

Mark Rogerson – Porte-parole

T: (+352) 4398 47063

M: (+352) 691 55 30 63

Damijan Fišer – Attaché de presse

T: (+352) 4398 45410

M: (+352) 621 55 22 24

12, rue Alcide De Gasperi - L-1615 Luxembourg

E: [press@eca.europa.eu](mailto:press@eca.europa.eu)

@EUAuditors

[eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)

l'absence de données quantitatives. C'est pourquoi la contribution du Fonds en matière de réduction de la pauvreté n'a pas encore été démontrée, ont conclu les auditeurs.

*«En dépit de la prospérité européenne générale, près d'une personne sur quatre dans l'UE reste menacée de pauvreté ou d'exclusion sociale», a déclaré George Pufan, le Membre de la Cour des comptes européenne responsable de l'audit. «Le FEAD est un instrument politique bienvenu pour faire face à cette situation inacceptable. Mais pour être réellement efficace et apporter davantage de valeur ajoutée, il doit clairement cibler ceux qui en ont le plus besoin et qui sont touchés par les formes de pauvreté les plus extrêmes.»*

Cibler l'aide est essentiel, d'autant plus que les ressources budgétaires sont limitées. Un ciblage adapté permet d'augmenter l'impact du financement et d'en faciliter le suivi. Néanmoins, la fixation des objectifs laisse parfois à désirer et la moitié des États membres examinés n'orientent pas l'aide vers un groupe vulnérable ou une forme de pauvreté spécifiques. Les auditeurs mettent en garde contre un risque de dispersion du financement.

Pour 2021-2027, la Commission européenne a proposé d'intégrer le FEAD au nouveau Fonds social européen plus (FSE+). Dans cette optique, les auditeurs recommandent à la Commission européenne et aux États membres:

- d'orienter davantage l'aide alimentaire et l'assistance matérielle vers ceux qui en ont le plus besoin;
- d'asseoir de manière explicite les mesures d'inclusion sociale pour les bénéficiaires d'une assistance matérielle de base;
- d'améliorer l'évaluation de l'inclusion sociale des bénéficiaires finaux.

### Remarques à l'intention des journalistes

La réduction de la pauvreté est l'une des principales composantes politiques de la stratégie Europe 2020. Cette dernière fixe l'objectif de «diminuer d'au moins 20 millions le nombre de personnes menacées par la pauvreté ou l'exclusion sociale» avant 2020, par rapport aux chiffres de 2008. En 2017, 113 millions de personnes, soit 22,5 % de la population de l'UE, étaient encore menacées de pauvreté ou d'exclusion sociale. Ce chiffre s'établissait à 116 millions en 2008, lorsque l'UE a fixé son grand objectif. Le risque est plus élevé pour certains groupes spécifiques comme les enfants ou les personnes âgées.

Les régimes de l'UE visant à soutenir les plus démunis existent depuis les années 80. Le premier régime de ce type était le Programme européen d'aide aux plus démunis (PEAD). Le Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD) a, quant à lui, été mis en place en 2014. La Commission y a consacré 3,8 milliards d'euros, auxquels s'ajoutent les contributions des États membres pour parvenir à un financement total de 4,5 milliards d'euros sur la période 2014-2020. Le FEAD vise à atténuer les formes d'extrême pauvreté ayant l'incidence la plus forte en matière d'exclusion sociale, telles que le sans-abrisme, la pauvreté des enfants et la privation alimentaire.

La Cour des comptes européenne présente ses rapports spéciaux au Parlement européen et au Conseil de l'UE, ainsi qu'à d'autres parties intéressées telles que les parlements nationaux, les acteurs de l'industrie et des représentants de la société civile. La grande majorité des

recommandations formulées dans nos rapports sont mises en œuvre. Le niveau élevé d'acceptation de ces recommandations témoigne de l'utilité de nos travaux pour les citoyens de l'UE.

Le rapport spécial n° 5/2019 «Fonds européen d'aide aux plus démunis (FEAD): un soutien précieux dont la contribution à la réduction de la pauvreté reste toutefois à établir» est disponible dans 23 langues de l'UE sur le site web de la Cour ([eca.europa.eu](http://eca.europa.eu)).